

1. Le Service Cloud, (ci-après dénommé le « Service »), est un service de stockage en ligne privé et confidentiel pour les fichiers personnels du client tels que photos, vidéos, textes, etc., (ci-après dénommés « Contenu »). Le Service permet au client

- de bénéficier d'un espace de stockage en ligne qui lui est réservé pour stocker et gérer son Contenu ;
- de synchroniser automatiquement ou manuellement son Contenu sur tous les appareils reliés ;
- d'accéder, via Internet, à son Contenu, depuis tout terminal tel qu'ordinateur, smartphone et tablette compatibles avec le Service mais aussi via l'interface Proximus TV dans le cas où le client est également client Proximus TV ;
- de partager son Contenu au sein de sa famille et, dans la mesure où le client dispose de toutes les autorisations appropriées, de partager son Contenu avec ses amis.

2. Le Service est constitué de différentes options détaillées dans l'offre commerciale y relative (ci-après, dénommée l'« Offre ») et est disponible pour les clients qui ont un contrat avec Proximus SA de droit public, ci-après dénommée « Proximus », pour leur accès Internet relatif à leur ligne fixe (dénommé, ci-après, le « Contrat Principal »).

3. Le Service est soumis aux documents suivants : les présentes conditions spécifiques, l'Offre et le Contrat Principal. L'ensemble de ces documents peut être également dénommé le « Contrat Proximus Cloud ». En cas de contradiction entre ces documents, les présentes conditions spécifiques prévalent.

Par conséquent, les dispositions du Contrat Principal s'appliquent également au Service, notamment, pour les règles d'utilisation du Contenu sur Internet, l'envoi d'emails, la facturation, le paiement, le règlement des différends, la collecte et l'utilisation des données à caractère personnel et dans toute la mesure où les présentes conditions spécifiques ne prévoient pas des dispositions différentes explicites.

Les conditions relatives à l'accès Internet fixe du client sont régies par le Contrat Principal (qui comprennent les conditions générales Internet accessibles sur ...) et pour l'éventuel accès Internet mobile du client par le contrat conclu entre le client et son fournisseur d'accès Internet mobile.

Les prix applicables au Service, et aux options payantes du Service, sont précisés dans l'Offre. Ces prix n'incluent pas le prix de l'accès Internet fixe et/ou mobile.

4. Pour pouvoir utiliser le Service, le client doit télécharger une application spécifique depuis le site web de Proximus sur les terminaux qu'il souhaite pouvoir utiliser dans le cadre du Service. Cette application spécifique peut être la propriété de Proximus ou d'un fournisseur tiers indiqué par Proximus. Le client devra également accepter les éventuelles conditions spécifiques supplémentaires relatives à l'utilisation de cette application qui lui seront communiquées par Proximus ou le tiers avant le téléchargement. Le téléchargement, l'installation et l'utilisation de l'application spécifique par le client impliquent l'acceptation par le client des conditions d'utilisation précitées.

Dans certains cas, il est possible au client d'utiliser le Service, via un simple lien web, sans utiliser l'application spécifique mais les fonctionnalités du Service s'en trouveront limitées.

5. Les données à caractère personnel du client autres que le Contenu lui-même sont régies par les dispositions du Contrat Principal relatives à la protection des données à caractère personnel.

5.1 Dans la mesure où le Contenu comporte des données à caractère personnel au sens du Règlement Européen relatif à la protection des données à caractère personnel (Règlement EU 2016/679, ci-dessus dénommé « Législation sur la protection des données »), le client agit comme le « responsable » pour les données à caractère personnel et Proximus agit comme « sous-traitant » au sens de la Législation sur la protection des données.

5.2 Les données à caractère personnel dans le Contenu peuvent se rapporter aux types suivants de personnes concernées : membres de

famille, amis, personnes de contact du Client.

5.3 Les données à caractère personnel dans le Contenu peuvent inclure les catégories de données suivantes : photos, vidéos, textes, données d'identifications, données de contact, données de facturation, autres types de données dans les fichiers personnels du Client.

5.4 Concernant ces données à caractère personnel, le Client a les droits et les obligations d'un responsable du traitement, comme décrits dans la Législation sur la protection des données pour autant que celle-ci soit applicable au Client.

5.5 Proximus traitera ou transférera les données à caractère personnel conformément aux instructions documentées du Client, sauf si Proximus est tenu de traiter ou transférer les données à caractère personnel d'une autre manière en vertu de la législation de l'Union européenne ou de l'un de ses États membres. Le cas échéant, Proximus en avisera préalablement le Client, sauf interdiction par la loi en raison de motifs importants d'intérêt public. Le Contrat, y compris le présent Article, constitue l'ensemble des instructions du Client vis-à-vis de Proximus à cet égard. Toute instruction supplémentaire ou autre fera l'objet d'une convention écrite entre les Parties.

5.6 Proximus traitera les données à caractère personnel de manière strictement confidentielle et s'assurera que toute personne physique agissant sous son autorité et ayant accès aux données à caractère personnel (i) s'engage à respecter la confidentialité ou soit soumise à une obligation légale appropriée de confidentialité et (ii) s'abstienne de traiter les données à caractère personnel, excepté sur instruction du Client, sauf si elle est tenue de traiter ou transférer les données à caractère personnel d'une autre manière en vertu de la législation de l'Union européenne ou de l'un de ses États membres.

5.7 Qu'il s'agisse de données à caractère personnel reçues ou détenues par Proximus, Proximus prendra les mesures techniques et organisationnelles convenues dans le Contrat pour assurer un niveau de sécurité approprié par rapport aux risques inhérents au traitement (en particulier les risques de destruction accidentelle ou illicite, de perte, d'altération, de divulgation, d'utilisation ou d'accès non autorisés et à l'encontre de toute autre forme illicite de traitement), compte tenu de l'état de la technique, des coûts de mise en œuvre et de la nature des données à caractère personnel et des risques potentiels.

Si Proximus détecte une violation de données à caractère personnel affectant les données à caractère personnel dans le cadre de l'exécution du Contrat, elle en informera le Client dans les meilleurs délais.

5.8 À la demande raisonnable du Client, Proximus fournira les informations nécessaires pour prouver le respect du présent Article 5.

5.9 Par la présente, le Client accorde une autorisation générale écrite à Proximus pour engager des sous-traitants pour le traitement des données à caractère personnel (i) dans la mesure nécessaire pour l'accomplissement de ses obligations contractuelles découlant du Contrat et (ii) pour autant que Proximus demeure responsable de tout acte ou omission de ses sous-traitants au même titre que ses propres actes et omissions dans le cadre de ce Contrat. Le cas échéant, Proximus informera le Client de son intention d'ajouter ou de remplacer des sous-traitants, lui permettant ainsi de s'opposer à de tels changements. Si le Client a un motif de contestation légitime eu égard au traitement des données à caractère personnel, Proximus pourrait ne pas être en mesure de continuer à fournir le Produit/Service au Client et sera, le cas échéant, en droit de résilier le présent Contrat. Si Proximus recrute un autre sous-traitant en vertu du présent Article, Proximus s'assurera que les obligations définies dans le présent Article 5 sont imposées à cet autre sous-traitant par le biais d'un contrat écrit.

5.10 Proximus sera autorisée à transférer les données à caractère personnel vers un pays situé en dehors de l'Espace Économique Européen n'ayant pas été reconnu par la Commission européenne comme offrant un niveau approprié de protection de données si Proximus (i) a fourni des garanties appropriées conformément à la Législation sur la protection des données ou (ii) peut compter sur une dérogation prévue par la Législation sur la protection des données autorisant un tel transfert.

5.11 La violation de la Législation sur la protection des données par Proximus sera considérée comme une faute de Proximus uniquement si elle a agi en dehors des instructions légales du Client ou contrairement à celles-ci.

6. Le Service est réservé à une utilisation personnelle, privée et non commerciale. L'accès au Service requiert des identifiants que le client s'engage à utiliser de manière confidentielle. Le client informe Proximus immédiatement de toute utilisation non autorisée de ses identifiants dont il aurait connaissance.

Proximus et son sous-traitant font des efforts raisonnables pour prendre des mesures techniques et organisationnelles appropriées afin de protéger le Contenu contre un traitement non-autorisé. Proximus et son sous-traitant ne garantissent pas que le Contenu est protégé contre n'importe quelle forme d'interception non-autorisée ou d'atteinte à la sécurité. Proximus et son sous-traitant ne peuvent non plus être tenus comme responsables si l'utilisation non-autorisée du Contenu est due à une installation fautive des mesures de sécurisation sur l'appareil ou dans le navigateur du client ou si le client a autorisé des tiers à avoir un accès à son Contenu. L'accès au Contenu du client pour les collaborateurs de Proximus ou de son sous-traitant est limité à ce qui est strictement nécessaire pour fournir le Service au client ou en exécution d'une obligation légale.

7. Proximus s'engage à mettre en œuvre son expertise pour assurer au client un Service de qualité. Toutefois, Proximus ne donne aucune garantie quant au fonctionnement sans interruption ou sans défaut du Service.

En cas de mauvais fonctionnement du Service, le client est tenu d'en informer Proximus le plus rapidement possible. A cet effet, Proximus met à la disposition du client un Helpdesk aux conditions prévues dans le Contrat Principal.

Proximus fera tous les efforts raisonnables pour résoudre le problème survenu dans les plus brefs délais.

8. Proximus attire l'attention du client sur le fait que

- le Service n'est pas conçu comme un service de sauvegarde de son Contenu. Même si Proximus met en œuvre tous les efforts raisonnables pour que le client puisse accéder et récupérer son Contenu, le client reconnaît et accepte que Proximus n'offre aucune garantie de service ininterrompu ou sans erreur et qu'une défaillance est possible, y compris la perte de tout ou partie des données du client. Par conséquent, le client est seul responsable pour sauvegarder son Contenu de son côté, de manière régulière;
- l'accès au Service dépend également du fonctionnement de l'Internet fixe et/ou mobile et du terminal du client ainsi que des conditions relatives à l'accès Internet fixe et/ou mobile du client.

9. Le client s'engage à utiliser le Service de manière conforme à la loi et respectueuse des droits des tiers. Dans ce cadre, le client s'engage à ne pas utiliser le Service pour placer sur son espace personnel et/ou partager avec des tiers du contenu illicite et à respecter les éventuels droits intellectuels de tiers qui pourraient protéger certains fichiers.

Le client garantit Proximus que le Contenu qu'il place en ligne est licite et qu'il détient tous les droits appropriés pour pouvoir utiliser ce Contenu dans le cadre du Service. Le client, à l'exclusion de Proximus, est seul responsable de la légalité du Contenu qu'il place en ligne et de l'utilisation des possibilités de partage qui sont mises à sa disposition dans le cadre du Service. Dans le cas où le Contenu est protégé par des droits intellectuels de tiers, le Client s'engage à ne pas partager ce Contenu en dehors de son cercle de famille et conformément aux autorisations qu'il a obtenues auprès des ayants droits. Le client garantit Proximus que son Contenu ne contient pas de virus et autres logiciels malveillants.

Proximus se réserve le droit de prendre toutes les mesures qu'elle considère appropriées, notamment la suspension immédiate de tout ou partie du Service si Proximus a de justes raisons de croire que le client place du contenu illicite en ligne ou de manière générale que le client utilise le Service de manière non autorisée (par exemple, violation des

droits intellectuels de tiers), sans que le client n'ait droit à de quelconques dommages et intérêts et ce, même si le contenu finalement ne s'avère pas illicite.

Par ailleurs, Proximus attire l'attention du client sur le fait que toute utilisation du Service pour du contenu illicite et/ou en dehors des limites d'autorisation obtenues par le client pour les fichiers protégés par des droits de tiers peut mener à des poursuites civiles et/ou pénales.

10. Proximus peut à tout moment modifier certaines fonctionnalités du Service, par exemple, limiter les possibilités de téléchargement ou de partage dans un but de prévention ou de respect des droits intellectuels de tiers si Proximus a des raisons de croire que le Service est utilisé en violation de la législation applicable en matière de propriété intellectuelle.

Proximus peut, notamment, interrompre le Service

- pour procéder à l'entretien, la réparation, la modification et l'extension du réseau ou de la plateforme appropriée.
- lorsque l'installation du client est susceptible de porter atteinte au bon fonctionnement du Service ou du réseau de Proximus en général.

11. Proximus peut interrompre le Service

- pour procéder à l'entretien, la réparation, la modification et l'extension du réseau ou de la plateforme appropriée.
- lorsque l'utilisation du Service par le client est susceptible de porter atteinte au bon fonctionnement du Service ou du réseau de Proximus en général;
- lorsque le client utilise le Service de manière non autorisée, notamment en partageant du contenu illicite ou en violation des droits intellectuels de tiers.

12. La responsabilité de Proximus n'est engagée qu'en cas de dol ou de faute grave dans son chef ou dans le chef d'un de ses employés. Dans tous les autres cas, la responsabilité de Proximus quant à la fourniture du Service est exclue en ce qui concerne les dommages immatériels ou indirects tels que le manque à gagner ou le manque d'opportunités d'affaires et perte ou corruption de données et en ce qui concerne les autres dommages prouvés, matériels et personnels du client est strictement limitée au plus grand des montants suivants : remboursement du prix du Service dû pour les derniers 12 mois d'utilisation ou bien à une indemnité maximale de 50 euros.

13. Le Contrat entre en vigueur le jour de l'acceptation par Proximus de la commande du client pour une durée indéterminée. Le client peut résilier le Contrat à tout moment, moyennant une notification écrite.

Le Contrat étant accessoire au Contrat Principal, le Contrat prend fin automatiquement au plus tard le jour où prend fin le Contrat Principal. Au moment de la conclusion du Contrat, le client doit préciser l'option choisie pour le Service parmi celles proposées dans l'Offre valable à ce moment-là.

14. Le client peut à tout moment pendant la durée du Contrat, modifier l'option choisie pour le Service. Proximus adaptera le Service au nouveau choix du client dès que possible.

Si le client choisit en cours de Contrat une option avec moins de capacité de stockage, le client doit récupérer le Contenu qui dépasse la nouvelle capacité permise. Tant que cela n'est pas fait, le Contenu est accessible et peut être téléchargé mais ne peut pas être partagé et le client ne peut pas mettre en ligne du nouveau Contenu.

15. A la fin du Contrat, quelle qu'en soit la cause, le client peut récupérer son Contenu dans les 30 jours calendrier. Pendant ce délai, le Contenu est accessible et peut être téléchargé mais ne peut pas être partagé et le client ne peut pas mettre en ligne du nouveau Contenu. A la fin de ce délai le client ne pourra plus récupérer son Contenu et Proximus détruit ce Contenu à l'exception des informations qu'elle doit conserver par obligation légale pour la durée imposée par la loi.

16. Proximus peut modifier les présentes conditions comme prévu dans le Contrat Principal mais dans un tel cas, le droit du client à mettre fin au Contrat ne s'applique qu'à ce Contrat qui doit être

considéré comme une option accessoire et non substantielle au Contrat Principal. Même si Proximus devrait terminer le Service moyennant une notification dans un délai raisonnable, les conditions du Contrat Principal restent inchangées.